

# ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2019

---

TRÉSORERIE DES ASSOCIATIONS - (N° 2127)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL36

présenté par  
Mme El Haïry, rapporteure

-----

### ARTICLE 3 BIS

A l'alinéa 3, supprimer la première occurrence des mots :

« , le cas échéant, ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.